



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

MW

Préavis no 36
le 3 octobre 2005

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 316'000.- pour entreprendre des travaux de réfection et des études sur divers ponts afin de maintenir le passage des véhicules de 40 t en traversée de localité.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contrôle des ouvrages en traversée

Par courrier du 25 février 2003, le Département des infrastructures – service des routes, routes cantonales - a demandé à la Municipalité de vérifier la capacité portante des 11 ponts sur routes cantonales en traversée situés sur le territoire de notre commune. Le but de cette démarche est de permettre aux véhicules de 40 t d'emprunter ces ouvrages en toute sécurité.

Pour donner suite à la demande du Département et sur proposition du Service communal des travaux et de l'environnement, la Municipalité a validé les mandats d'études d'ingénieurs pour tous les ouvrages en traversée le 22 avril 2004.

L'absence de données précises sur les ouvrages a rendu les vérifications difficiles. Il a fallu compléter les études et passer en revue toutes les inspections d'ouvrages avant de finaliser la présente demande de crédit.

L'étude réalisée ne comprend pas le passage supérieur de Pomy (pont sur les voies CFF aux Condémines) dont la reconstruction a été planifiée en 2008, suite au résultat négatif de la vérification portante de l'ouvrage.

Tous les ouvrages sont aptes à supporter la charge induite par le trafic 40 t à l'exception de 2 ponts dont l'état ne garantit pas la sécurité : le pont Tordu (devant la carrosserie du Relais) et le pont de la Chaussée de Treycovagnes.

Les autres ouvrages nécessitent la mise en place de protections contre le stationnement de véhicules lourds sur les trottoirs ou des investigations complémentaires pour confirmer les hypothèses de la première étude.

2. Résultats et mesures pour trafic 40t

Ouvrage	Apte au 40 t	remarque	couts travaux
Pont du Midi	oui	Sous réserve d'investigations complémentaires	10'000
Pont avenue Haldimand	oui		
Pont des Quatre-Marronniers	oui		
Pont Chaussée de Treycovagnes	non	Renforcement de l'ouvrage à l'effort tranchant ou armatures additionnelles Poser des potelets	22'000
Pont Tordu	non	Résistance à la flexion pas suffisante, renforcer le pont	150'000
Pont du Curtil Maillet	oui	Poser des potelets pour empêcher les PL de circuler ou stationner sur les trottoirs	12'000
Pont Péclard	oui	Poser des potelets pour empêcher les PL de circuler ou stationner sur les trottoirs	6'600
Pont de Tivoli	oui	Poser des potelets pour empêcher les PL de circuler ou stationner sur les trottoirs	6'000
Pont de Gleyres	oui	Effectuer un prélèvement sur l'acier et test de résistance	20'000
Pont sur le Bey	oui	Contrôler périodiquement l'ouvrage	budget
		Investissement total à consentir pour le trafic 40 t	226'600

3. Etat des ouvrages et investissement à fournir pour l'assainissement

Ouvrages	Etat général	Dégats / mesures à prendre	Coûts travaux
Pont du Midi	BON	Service sur les appareil d'appuis	15'000
Pont Avenue Haldimand	BON	Colmatage des fissures	22'000
Pont des Quatre-Marronniers	BON	Service sur les appareil d'appuis, traitement des profilés	25'000
Pont Chaussée de Treycovagnes	BON	Service sur les joints et assainissements ponctuels	45'000
Pont Tordu	DETERIORE	Rien trop mauvais pour être restauré, reconstruire un neuf	Non chiffré
Pont du Curtil-Maillet	BON	Service des joints et traitement des fissures	70'000
Pont Péclard	DETERIORE	Traitement de la voute par gunitage et du béton, balustrade	160'000
Pont de Tivoli	BON	Traitement des fissures	10'000
Pont de Gleyres	ACCEPTABLE	Assainissement du béton, traitement des aciers corrodés	500'000
Pont sur le Bey	ACCEPTABLE	Traitement des sommiers, armatures corrodées	50'000
			897'000

4. Réalisation des travaux en 2 étapes

Considérant les investissements nécessaires pour maintenir le trafic 40 t en traversée de localité, la Municipalité a décidé de réaliser l'entretien et la réparation des ouvrages en 2 étapes :

1^{ère} étape à réaliser en 2005-2006 :

Mettre en conformité les ponts pour permettre le trafic 40 t, affiner et mettre en soumission les travaux de rénovation.

Cette étape comprend notamment les mesures listées dans le tableau présenté sous chiffre 2 du présent rapport et les honoraires nécessaires pour élaborer les projets, soit 5 % du montant des travaux annoncés dans le tableau présenté sous chiffre 3 du présent rapport.

Devis de la 1^{ère} étape :

Pos.	Description	Montant
10	Travaux de renforcement, protection	238'200.-
20	Honoraires d'ingénieurs, 10 % des travaux	23'820.-
30	Préparation étape 2, projets et soumissions, 5 % des travaux	44'850.-
40	Honoraires bureau technique, 150 h. à fr. 60.-	9'000.-
	Arrondi	130.-
	Total	316'000.-

2^e étape à réaliser en 2005-2007 :

Travaux d'assainissements et de pilotage fr. 953'850.-. Un devis précis pourra être établi lors de la réalisation de la 1^{ère} étape des travaux.

Devis estimatif de la 2^e étape :

Pos.	Description	Montant
10	Travaux d'assainissements	897'000.-
20	Honoraires d'ingénieurs pour le suivi, 5 % des travaux	44'850.-
40	Honoraires bureau technique, 200 h. à fr. 60.-	12'000.-
	Total	953'850.-

5. Aspects financiers

Les charges annuelles d'exploitation seront de fr. 43'400.-; ce montant comprend les frais d'intérêts variables du capital investi estimé à fr. 5'500.-, les frais d'entretien (2%), fr. 6'300.-, et l'amortissement, fr. 31'600.-.

La dépense de fr. 316'000.- relative à la 1^{ère} étape des travaux et études est prévue au prochain plan des investissements (actuellement en cours d'élaboration). Elle sera imputée dans le compte no 1439 "réfection ponts en traversée STE" et amortie en 10 ans au plus.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre la 1^{ère} étape des travaux de réfection et des études sur divers ponts nécessaires au maintien du passage des véhicules de 40 t. en traversée de localité;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 316'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense sera imputée dans le compte no 1439 "réfection ponts en traversée STE" et amortie en 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : Monsieur Marc-André Burkhard